



KPMG S.A.
159 Avenue de la Marne
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul
France

Téléphone : +33 (0)03 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)03 20 20 66 57
Site internet : www.kpmg.fr

Association Opcalia Nord Pas-de-Calais

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012
Association Opcalia Nord Pas-de-Calais
96, rue Nationale - 59000 Lille
Ce rapport contient 24 pages
Référence : JC/NL

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
159 Avenue de la Marne
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul
France

Téléphone : +33 (0)03 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)03 20 20 66 57
Site internet : www.kpmg.fr

Association Opcalia Nord Pas-de-Calais

Siège social : 96, rue Nationale - 59000 Lille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Opcalia Nord Pas-de-Calais, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.4 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable consécutif à la modification du référentiel comptable applicable à l'association.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note « 1.4 – Changement de méthode comptable » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant des événements décrits au paragraphe « 1 – Faits caractéristiques – Réforme de la Formation Professionnelle » de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Marcq en Baroeul, le 13 mai 2013

KPMG S.A.



Eric Delebarre
Associé

OPCALIA Nord Pas de Calais

96 rue Nationale 59 000 LILLE

***Comptes annuels
au 31 décembre 2012***

Sommaire

	Page
1. Bilan Actif	3
2. Bilan Passif.....	4
3. Compte de Résultat	5
4. Annexes	7

Bilan Actif

Au.....	31/12/2012	31/12/2011
Durée.....	12 mois	12 mois

	Brut	Amort & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions brevets et droits similaires			-	
Autres immobilisations incorporelles	2 550		2 550	
Avances et acomptes			-	
Immobilisations incorporelles en cours			-	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, Matériel et Outillage	69 984	30 436	39 548	12 259
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	19 988		19 988	19 380
TOTAL (I)	92 522	30 436	62 087	31 638
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Avances et acomptes versés				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 042 657	11 121	1 031 537	1 317 663
Autres créances	323 986		323 986	5 551 695
Valeurs mobilières de placement	2 024		2 024	
Disponibilités	1 761 490		1 761 490	6 501 191
Charges constatées d'avance	21 891		21 891	19 036
TOTAL (II)	3 152 048	11 121	3 140 927	13 389 585
Ecarts de conversion actif (III)				
TOTAL GENERAL	3 244 570	41 557	3 203 013	13 421 224

Bilan Passif

	Au.....	31/12/2012	31/12/2011
	Durée.....	12 mois	12 mois
		Net	Net
FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres			
Fonds associatif sans droit de reprise			831 343
Réserves			3 381 860
Report à nouveau		0	
Résultat de l'exercice			
Autres Fonds associatifs			
Fonds associatif avec droit de reprise		47 425	
Subvention d'investissement			
Droit des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)		47 425	4 213 203
PROVISIONS			
Provisions pour risques		206 079	224 478
Provisions pour charges			
TOTAL (II)		206 079	224 478
FONDS DEDIES			
Sur subventions de fonctionnemnet			
Sur autres ressources			
TOTAL (III)		-	-
DETTES (1)			
Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus		1 068 168	120 895
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		120 359	7 012 811
Dettes Fiscales et sociales		550 658	865 983
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		1 210 324	939 277
Produits constatés d'avance			44 577
TOTAL (IV)		2 949 509	8 983 542
Ecart de conversion Passif (V)			
TOTAL GENERAL		3 203 013	13 421 224
(1) dont à moins d'un an		2 949 509	8 983 542
(2) dont concours bancaires, soldes créditeurs de banque			

Compte de Résultat

Au..... Durée.....	31/12/2012 12 mois	31/12/2011 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue (biens et services)	1 552 775	14 210 752
Subventions d'exploitation		1 163 669
Reprise sur provisions	78 813	
Transfert de charges	6 930	
Autres produits	8 764	9 759
TOTAL (I)	1 647 282	15 384 179
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	329 031	1 631 974
Impôts Taxes et versements assimilés	22 542	9 673
Salaires et traitements	931 564	
Charges sociales	396 292	
Dotations aux amortissements et dépréciations d'exploitation	33 557	4 420
Autres charges	7 032	13 676 743
TOTAL (II)	1 720 017	15 322 811
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-72 734	61 368
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
Autres valeurs mobilières		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différence positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de plac	85 734	66 307
TOTAL (III)	85 734	66 307
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et dépréciations financières		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes s/cession de valeurs mob. de plac		
TOTAL (IV)		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	85 734	66 307
RESULTAT COURANT avant Impôts	13 000	127 676

Compte de Résultat (suite)

Au..... Durée.....	31/12/2012 12 mois	31/12/2011 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	13 000	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et dépréciations exceptionnelles		215 599
TOTAL (VI)	13 000	215 599
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-13 000	-215 599
Participation des salariés aux résultats		
Impôt sur les sociétés		
EXCEDENT OU DEFICIT	0,00	-87 923

ANNEXE

1 – FAITS CARACTERISTIQUES - REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	8
<i>1.1 Dévolution d'OPCALIA NPdC au profit d'OPCALIA</i>	<i>8</i>
<i>1.2 Apport Partiel d'Actif de l'ARFP NPdC A OPCALIA NPdC</i>	<i>9</i>
<i>1.3 Convention de délégation entre OPCALIA NPdC et OPCALIA</i>	<i>9</i>
<i>1.4 changement de methode comptable</i>	<i>9</i>
2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	10
3 - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	11
<i>3.1 Immobilisations</i>	<i>11</i>
<i>3.2 Créances et Dettes</i>	<i>12</i>
<i>3.3 SICAV</i>	<i>16</i>
<i>3.4 Provisions</i>	<i>16</i>
<i>3.5 Fonds ASSOCIATIFS</i>	<i>16</i>
4 – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	18
<i>4.1 Produits d'exploitation</i>	<i>18</i>
<i>4.2 Charges d'exploitation</i>	<i>19</i>
<i>4.3 Charges, Dotations aux Provisions Exceptionnelles</i>	<i>20</i>
<i>4.4 Produits exceptionnels et reprises de provisions</i>	<i>20</i>
5 – AUTRES INFORMATIONS	21
<i>5.1 Rémunérations des dirigeants</i>	<i>21</i>
<i>5.2 Honoraires des CAC</i>	<i>21</i>
<i>5.3 DIF</i>	<i>21</i>
<i>5.4 Information sur les Indemnités de Départ en Retraite éventuelles</i>	<i>21</i>

1 – FAITS CARACTERISTIQUES - REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'association OPCALIA NPdC est une association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901. Elle a été créée le 21/06/1995 et son objet social tel qu'il ressort de ses statuts est désormais le suivant : Opcalia Nord Pas-de-Calais a pour objet d'assurer les missions définies par la convention de délégation de gestion en date du 19 Décembre 2011 conclue avec Opcalia et conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. A cet effet, Opcalia Nord Pas-de-Calais prend les dispositions administratives et financières qui en permettent la réalisation .

- Il est rappelé que jusqu'au 31 décembre 2011, l'association OPCALIA NPdC était un Organisme Paritaire Collecteur Agréé par arrêté ministériel du 22 Mars 1995. Son objet social portait également, conformément à l'article 11 de l'accord du 17 novembre 1994, sur l'application au niveau régional interprofessionnel, de l'article IX de l'avenant du 5 juillet 1994 à l'accord national interprofessionnel du 3 juillet 1991 relatif à la formation et au perfectionnement professionnel, modifié par les avenants du 8 novembre 1991 et du 8 janvier 1992.

- **La loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009, relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie et le décret n°2010-1116 du 22 septembre 2010 ont eu pour conséquence de réduire, à compter du 1^{er} janvier 2012, le nombre d'organismes collecteurs agréés.**

Dans ce cadre, OPCALIA NPdC s'est vu, comme l'ensemble des OPCALIA régionaux, retirer ses agréments de collecte des fonds du Plan +10 et Plan -10.

En parallèle, OPCALIA s'est vu accorder un agrément pour collecter les fonds de la Formation Professionnelle Continue.

L'entrée en vigueur des textes précités a engendré les faits suivants :

1.1 DEVOLUTION D'OPCALIA NPdC AU PROFIT D'OPCALIA

Lors de sa réunion du 19 décembre 2011, le Conseil d'Administration d'OPCALIA NPdC a décidé le transfert, à compter du 1er janvier 2012, de l'ensemble de ses activités de collecteur à OPCALIA.

Cette opération s'est traduite, en date du 05 juillet 2012, par un apport partiel d'actifs avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012 par OPCALIA NPdC à OPCALIA. Au surplus, un protocole d'accord signé en date du 19 décembre 2011 par les Présidences d'OPCALIA NPdC et d'OPCALIA a délégué à OPCALIA la gestion des fonds de la formation professionnelle qu'il devient le seul habilité à collecter à compter du 1^{er} janvier 2012.

	Plan +10	Plan -10	Total
Actifs transférés	12 598 568	822 656	13 421 223
Immobilisations transférées			0
Compte courant d'immobilisations	27 543	4 096	31 638
Créances	6 929 192	468 475	7 397 667
Trésorerie Active	5 641 833	350 085	5 991 918
Passif pris en charge	8 556 083	651 936	9 208 019
Subvention d'investissement			0
Provisions			0
Dettes	8 556 083	651 936	9 208 019
Actif/Passif net transféré	4 042 485	170 720	4 213 204

1.2 APPORT PARTIEL D'ACTIF DE L'ARFP NPdC A OPCALIA NPdC

L'impossibilité de mise en œuvre d'une « sous-délégation » de la gestion des fonds d'un OPCA, imposée par la réforme, a entraîné la résiliation de la convention de délégation entre OPCALIA NPdC et l'ARFP NPdC. Dès lors, le Conseil d'administration de l'ARFP a entériné, en date du 29/06/2012, l'apport partiel d'actif de l'ARFP NPdC à OPCALIA NPdC qui l'a acceptée le 5/07/2012 et qui s'est traduite comptablement comme suit :

Actif Apporté	690 851
Passif pris en charge	690 851
Situation nette	-

Par anticipation le Conseil d'administration d'OPCALIA NPdC avait décidé, en date du 19 décembre 2011, le transfert de l'ensemble des salariés de l'ARFP vers OPCALIA NPdC à compter du 1^{er} janvier 2012.

1.3 CONVENTION DE DELEGATION ENTRE OPCALIA NPdC ET OPCALIA

Depuis le 1^{er} janvier 2012 et dans le cadre de ce qui précède, OPCALIA NPdC agit comme délégataire d'OPCALIA afin de gérer les fonds que seul cet organisme est habilité à collecter.

1.4 CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

- La réforme évoquée ci-avant au §1.1 a pour conséquence de modifier le référentiel comptable applicable à la présentation des comptes annuels, ce qui complexifie l'analyse comparative des comptes d'un exercice à l'autre.
En effet, OPCALIA NPdC ayant perdu son statut d'OPCA, le Plan Comptable des OPCA ne peut plus être appliqué. Dès lors, et compte tenu du statut associatif d'OPCALIA NPdC, le plan comptable applicable à compter du 1^{er} janvier 2012 est uniquement celui des associations et fondations prévu par l'arrêté du 8 avril 1999, portant homologation du règlement 99-01 du Comité de réglementation comptable, et visé par l'avis n°99-03 du Comité de Réglementation Comptable.
- Ainsi, le bilan de l'exercice ne présente plus les actifs et passifs par section financière (Plan +10, Plan-10), ces éléments ayant été transférés, dans le cadre de l'apport partiel d'actif évoqué au §1.1. à OPCALIA. Les données comptables du 31 décembre 2011 présentées dans le bilan ont donc été globalisées toutes sections confondues.
- Par ailleurs, il est précisé que le changement de méthode n'a pas eu d'impact sur les fonds associatifs à l'ouverture ou bien encore sur le résultat net de l'exercice 2012.

2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes d'OPCALIA NPdC ont été établis conformément au Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, en dehors des points évoqués au § 1.2 ci-avant,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement 99-03 du CRC et ses règlements modificatifs ainsi que le règlement 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

3 - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 IMMOBILISATIONS

- Les variations constatées sur l'exercice sont détaillées ci-après :

Au.....	31/12/2012				
	Valeur Brute 31/12/2011	Acquisitions	Dévolution / Fusion	Cessions	Valeur Brute 31/12/2012
Concessions brevets et droits similaires					-
Autres immobilisations incorporelles	2 033	2 550		2 033	2 550
Avances et acomptes					-
Immobilisations incorporelles en cours					-
Immobilisations incorporelles	2 033	2 550	-	2 033	2 550
Terrains					-
Constructions					-
Installations techniques, Matériel et O	28 993	20 322	20 669		69 984
Autres immobilisations corporelles					-
Immobilisations grevées de droit					-
Immobilisations corporelles en cours					-
Avances et acomptes					-
Immobilisations corporelles I	28 993	20 322	20 669	-	69 984
Participations					-
Autres titres immobilisés					-
Prêts					-
Autres immobilisations financières	19 380	609			19 988
Immobilisations financières III	19 380	609	-	-	19 988
TOTAL GENERAL (I+II+III)	50 406	23 481	20 669	2 033	92 522

L'association ne disposait pas de terrains, constructions et agencements ou titre de SCI au 31/12/2011. Les immobilisations ont été de convention expresse exclues de l'apport et maintenues à l'actif de l'association OPCALIA NPdC.

En ce qui concerne les amortissements, les durées d'amortissement retenues sont déterminées conformément au Plan Comptable Général. Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Au.....		31/12/2012			
	Amortissem ents 31/12/2011	Dotation	Dévolution / Fusion	Reprise	Amortissem ents 31/12/2012
Concessions brevets et droits similaires					-
Autres immobilisations incorporelles	2 033			2 033	-
Immobilisations incorporelles	2 033	-	-	2 033	-
Terrains					-
Constructions					-
Installations techniques, Matériel et C	16 734	13 702			30 436
Autres immobilisations corporelles					-
Immobilisations grevées de droit					-
Immobilisations corporelles	I 16 734	13 702	-	-	30 436
Participations					-
Autres titres immobilisés					-
Prêts					-
Autres immob.financières					-
Immobilisations financières	III -	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III)	18 767	13 702	-	2 033	30 436

3.2 CREANCES ET DETTES

3.2.1 Créances

L'ensemble des créances ont une échéance à moins d'un an. Elles se décomposent comme suit :

Au..... Durée.....	31/12/2012 12 mois	31/12/2011 12 mois
	Total	Total
Usagers et comptes rattachés	1 042 657	1 317 663
Client OPCALIA	473 446	51 793
Autres clients	11 238	
OPCALIA Factures à établir	557 973	1 264 470
Autres clients factures à établir		1 400
Autres créances	323 986	5 551 695
Fournisseurs avances et acomptes		218 050
Fournisseurs Avoirs à recevoir		218 050
Sous total Fournisseurs & comptes rattachés	-	218 050
Personnel Acompte		
Autres créances sur personnel	429	
Sous total Personnel	429	-
TVA S/ Immobilisations	4 176	120
TVA S/Autres biens et services Formation		713
TVA S/Autres biens et serv. Fonctionnement	4 235	
Crédit de TVA reportable	127 949	
TVA sur FNP Formations		1 091 806
TVA sur FNP Fonctionnement	1 647	42 940
TVA à régulariser (actif)		
TVA S/ AAE	175 051	19 762
Sous total Etat	313 057	1 155 340
Débiteurs ARFP		
Fournisseurs immobilisations débiteurs		
Débiteurs divers	10 500	1 803
Subventions fonctionnement à recevoir		
Dépréciation subventions fonctionnemnet à recevoir		
Subventions formation à recevoir		
Dépréciation formation subventions à recevoir		
Produits à recevoir		3 696 011
Dépréciation Produits à recevoir		
Compte de liaison mandat		
Compte de liaison inter-activités		480 491
Compte de liaison sur dévolution		
Sous total Autres créances	10 500	4 178 305

3.2.2 Dettes

Au..... Durée.....	31/12/2012 12 mois	31/12/2011 12 mois
	Total	Total
Emprunt et dettes auprès des étab. de crédit	-	-
Emprunts		
Concours bancaires		
Avances et acomptes reçus	1 068 168	120 895
Collecte à reverser		309
Avoirs à établir OPCALIA	1 068 168	120 587
Avances et acomptes autres clients		
Fournisseurs et comptes rattachés	120 359	7 012 811
Fournisseurs - Formations à Payer		7 621
Fournisseurs - FNP PF +10		6 261 152
Fournisseurs - FNP PF -10		401 091
Fournisseurs - Fonctionnement	85 801	41 244
Fournisseurs - ARFP		
Fournisseurs - FNP Fonctionnement	34 559	66 122
Fournisseurs - FNP ARFP		235 581
Dettes fiscales et sociales	550 658	865 983
Personnel rémunération due		
Personnel congés payés	70 794	
Personnel Primes à payer	69 964	
Autres charges personnel à payer	1 233	
Dettes Organismes sociaux	132 917	
Charges fiscales sur salaires	16 970	
TVA à Payer		55 658
TVA collectée S/fonctionnement	172 149	
TVA collectée autre		
TVA à régulariser (passif)		
TVA S/ FAE	86 631	207 450
TVA S/ AAR		898
TVA S/ Produits à Recevoir		601 977
Taxes à payer		
Autres dettes	1 210 324	939 277
Transferts et excédents		
Charges à payer	6 659	7 000
Créditeurs divers		
Préciput		
Subventions perçues d'avance		451 786
Subventions à reverser		
Autres		
Compte de liaison mandat		
Compte de liaison inter-activités		480 491
Compte courant immobilisations		
Compte de liaison sur dévolution	1 203 665	

L'évolution du compte de liaison sur dévolution passif entre l'ouverture et la clôture se présente comme suit :

Au.....	31/12/2012			
	Valeur Brute 31/12/2011	Dévolution	Apurement	Valeur Brute 31/12/2012
Compte de liaison sur dévolution passif	-	1 203 665	-	1 203 665

Les échéances des dettes se présentent comme suit :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes reçus	1 068 168	1 068 168		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	120 359	120 359		
Dettes Fiscales et sociales	550 658	550 658		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 210 324	1 210 324		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	2 949 509	2 949 509		

3.3 SICAV

- Les Sicav sont valorisées à leur coût d'achat, la détermination des plus values est effectuée par la méthode dite du « premier entré, premier sorti ».
- Les plus values latentes sur le portefeuille de SICAV au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

Nom	Solde	aleur de rachis	Value Latent
contrat de gestion des liquidités BSD	2 024	2 024	-
Total Général	2 024	2 024	-

3.4 PROVISIONS

Elles se détaillent comme suit :

Au.....	31/12/2012				
Provisions	31/12/2011	Dotations	Dévolution/ Fusion	Reprises	31/12/2012
Provisions pour risques	224 478	19 251		37 650	206 079
Provisions pour charges					-
TOTAL GENERAL	224 478	19 251	-	37 650	206 079

Ce poste comprend les provisions destinées à couvrir :

- Dépôt de garantie de Villeneuve d'Ascq pour 8 879 €
- Provision pour le départ en retraite ainsi que les risques relatifs au personnel transféré à opcalia NPdC pour 197 199 €

3.5 FONDS ASSOCIATIFS

Les variations des fonds associatifs sont les suivantes :

	31/12/2011	Dévolution Actif/Passif transféré	Fusion ARFP Région	Résultat 2012	31/12/2012
Fonds associatifs	4 213 203	- 4 213 203	-	-	-
Fonds associatif sans droit de reprise					-
Réserves	831 343	- 831 343			-
Report à nouveau	3 381 860	- 3 381 860			-
Résultat de l'exercice					-
Autres Fonds associatifs	-	47 425	-	-	47 425
Fonds associatif avec droit de reprise		47 425			47 425
Subvention d'investissement					-
Droit des propriétaires (commodat)					-
TOTAL	4 213 203	- 4 165 778	-	-	47 425

Le poste fonds associatifs avec droit de reprise enregistre la valeur des immobilisations corporelles dont la propriété n'a pas été transférée à OPCALIA (matériels et mobiliers de bureau, agencements de constructions) mais qui le serait dès lors que la convention de délégation entre OPCALIA et OPCALIA NPdC viendrait à être résiliée.

4 – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Le résultat de fonctionnement regroupe l'ensemble des charges et produits liés au moyens mis en œuvre par l'organisme pour assurer son fonctionnement dans le cadre de la gestion des fonds de la formation professionnelle d'OPCALIA en vertu de la convention de délégation signée.

Ainsi, le compte de résultat présente l'ensemble des charges et produits de fonctionnement de l'activité de délégataire d'OPCALIA NPdC.

4.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

Dans le cadre de ses relations avec OPCALIA, OPCALIA NPdC lui a facturé sa contribution aux frais de fonctionnement, couvrant l'intégralité des charges engagées au cours de l'exercice.

	31/12/2012 12 mois	31/12/2011 12 mois
Production vendue (biens et services)	1 552 775	14 210 752
Convention Délégataire OPCALIA	926 511	433 041
Autres conventions	626 264	
Collecte		9 224 386
Autres Produits (DIF et PP refacturés)		4 553 325
Subventions d'exploitation	-	1 163 669
Subventions de fonctionnement	-	847 664
Subventions de formation		316 005
Reprise sur provisions	78 813	-
Reprise aux provisions pour charges de formation		
Reprise aux provisions pour charges de fonctionnement	78 813	
Transferts de charges	6 930	-
Refacturation de formations		
Remboursements FONGECIF	6 930	
Autres transfert de charges		
Avantages en nature (véhicules)		
Autres produits	8 764	9 759
Produits divers de gestion courante	8 764	9 759

Le détail du poste Autres conventions (626 264 €) est le suivant :

• CTP CRP	203 554€
• Chargés de mission Fpspp	183 600€
• Projet Prodiat	140 922€
• Socle de compétence	31 297€
• Adec	29 346€
• Autre ingénierie	16 810€
• CAP	13 125€
• <u>Autres</u>	<u>7 606€</u>
TOTAL	626 264€

4.2 CHARGES D'EXPLOITATION

	Au..... Durée.....	31/12/2012 12 mois	31/12/2011 12 mois
		Total	Total
Charges de fonctionnement		1 720 017	15 322 811
Autres achats et charges externes		329 031	1 631 974
Fournitures non stockables		9 398	4 905
Petit équipement		64	
Fournitures administratives		16 263	8 246
Locations immobilières		71 033	66 344
Location véhicules		12 129	
Locations diverses		8 733	
Entretien et maintenance locaux		6 040	697
Maintenance informatique		7 559	8 755
Assurances		6 372	2 561
Documentation		1 424	1 365
Intérim et Personnel mis à disposition		2 122	
Honoraires		83 895	41 749
Annonces et insertions		17 960	4 078
Dons et cadeaux		696	
Editions			
Transport et déménagement		23	
Déplacement		37 182	823
Frais administrateurs			
Réception		5 047	
Affranchissement		13 875	1 689
Téléphone		19 051	
Internet		1 901	1 785
Frais bancaires		1 935	2 850
Cotisations		2 984	
Contribution OPCALIA		3 348	31 462
Frais de fonctionnement du Paritarisme			
<i>Au niveau national</i>			22 475
<i>Au niveau régional</i>			22 475
Frais de fonctionnement ARFP			1 409 715
Impôts et taxes		22 542	9 673
Salaires et traitements		931 564	-
Salaires bruts		931 564	
Charges sociales		396 292	-
Charges sociales		393 287	
Autres charges de personnel		3 005	
Dotations aux amortissements et provisions		33 557	4 420
Dotation aux provisions pour charges de formation			
Dotation aux provisions pour charges de fonctionnement		19 855	
Dotation aux amortissements		13 702	4 420
Autres charges de gestion courante		7 032	13 676 743
Autres charges de gestion courante		7 032	4 004
Etudes et recherches			
Charges de formation			8 292 488
Autres charges (DIF et PP refacturés)			4 553 325
Reversement FPSPP			826 927

4.3 CHARGES, DOTATIONS AUX PROVISIONS EXCEPTIONNELLES

CHARGES EXCEPTIONNELLES	31/12/2012 12 mois	31/12/2011 12 mois
Sur Opérations de Gestion	13 000	-
Pénalités		
VNC Eléments actifs cédés		
Autres charges exceptionnelles	13 000	
Sur Opérations en capital	-	-
Dotation aux Provisions	-	215 599
Provision risque généraux		215 599

4.4 PRODUITS EXCEPTIONNELS ET REPRISES DE PROVISIONS

PRODUITS EXCEPTIONNELS	31/12/2012 12 mois	31/12/2011 12 mois
Sur Opérations de Gestion	-	-
Produits exceptionnels divers		
Produits sur cession d'immobilisations		
Sur Opérations en capital	-	-
Reprise Provisions	-	-

5 – AUTRES INFORMATIONS

5.1 REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Dans le cadre de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, il est précisé que le Président, le Vice-Président, et le Trésorier n'ont perçu aucune rémunération ni avantage en nature au cours de l'année 2012.

5.2 HONORAIRES DES CAC

Dans le cadre de l'article R. 123-198, alinéa 9 du code de commerce, il est précisé que le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice pour 8 000 € comprennent :

- les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes pour 8 000€,

5.3 DIF

Les heures de DIF acquises au 31/12/2012 pour l'ensemble du personnel de l'association s'élèvent à 1 448 Heures.

5.4 INFORMATION SUR LES INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE EVENTUELLES.

l'indemnité de départ à la retraite à été calculée de la manière suivante

Non Cadre			
ancienneté >= 10 ans < 15 ans	= 1 mois 1/2	de salaire	
ancienneté >= 15 ans < 20 ans	= 2 mois	de salaire	
ancienneté >= 20 ans < 25 ans	= 2 mois 1/2	de salaire	
ancienneté >= 25 ans < 30 ans	= 3 mois	de salaire	
ancienneté >= 30 ans < 35 ans	= 3 mois 1/2	de salaire	
ancienneté >= 35 ans	= 4 mois	de salaire	
Cadre			
ancienneté >= 5 ans < 10 ans	= 1 mois	de salaire	
ancienneté >= 10 ans < 20 ans	= 2 mois	de salaire	
ancienneté >= 20 ans < 40 ans	= 3 mois	de salaire	
ancienneté >= 40 ans	= 5 mois	de salaire	

Elle est provisionnée pour un montant de 127 724 € y compris les charges sociales pour 39 899€